

DURÉES DE GARANTIE FRANCE FERMETURES     *voir descriptif des garanties et exclusions	MOTEURS	ORGANES DE COMMANDE (hors piles)	PIÈCES D'USURE (bon fonctionnement)	TABLIERS	TENUE COULEUR ET PLAXAGE	TOILES ET MOUSTIQUAIRES	PIÈCES DÉTACHÉES SOUS-ENSEMBLES
	VOLETS ROULANTS						
VR Well'com®				 Bois			
KIT DE MOTORISATION Well'com®							
KIT DE MOTORISATION SOLAIRE somfy.							
VR RS100 ET SOLAIRE somfy.				 Bois non dispo.			
VR RTS, IO ET FILAIRE somfy.				 Bois			
VR MANOEUVRE MANUELLE				 Bois			
VOLETS BATTANTS							
ALU/BOIS/PVC				 Alu			
PORTES DE GARAGE							
PORTES SECTIONNELLES							
PORTES ENROULABLES							
PORTES TRADITIONNELLES							
QOMPACT							
QRONOS/QALIO/QENA							
RIDEAUX ET GRILLES							
VULCANO/VULCAINE MOTEUR CENTRAL							
VULCANO/VULCAINE MOTEUR TUBULAIRE							
VULCANO/VULCAINE MOTEUR BOX							
VULCANO/VULCAINE TIRAGE DIRECT							
PERSIENNES ET JALOUSIES							
ACIER/ALU/BOIS/PVC							
STORES							
STORES EXTÉRIEURS							
STORES INTÉRIEURS							
	AUTOMATISMES						
	BOXS DOMOTIQUE	ORGANES DE COMMANDE (hors piles)	ORGANES DE SECURITÉ	RÉCEPTEURS	DÉTECTEURS		ALARMES
Well'com®							
DELTA DORE							
somfy.							
SOMMER							

***DETAILS DE LA CONDITION GENERALE DE GARANTIE**

La période de garantie conventionnelle de tous les produits France Fermetures est fixée à 2 ans après la livraison (cf. point 8 des Conditions générales de Vente des Produits).

2
ANS
GARANTIE

Nos garanties sont applicables selon les conditions listées ci-dessous, les durées spécifiques de garantie sont assurées par France Fermetures à son client installateur. En aucun cas France Fermetures ne peut se substituer aux conditions de garantie spécifiques proposées par son client installateur vers le particulier.

La garantie ne pourra fonctionner que si le produit a été stocké, transporté, installé, utilisé « en bon père de famille », et entretenu dans le respect des conditions préconisées par France Fermetures.

France Fermetures s'engage, durant la période de garantie, et après que l'application de la clause de garantie aura été réputée justifiée par nos services, soit à réparer les produits reconnus défectueux par l'envoi de sous ensemble et/ou pièces détachées, soit à remplacer le ou les produits par un produit identique ou équivalent.

Les coûts de main d'œuvre, démontage, remontage, transport, les éventuels dommages immatériels ou matériels directs ou indirects resteront à la charge de l'installateur.

Dans le cadre de la prise en charge d'un produit en garantie, l'échéance de fin de garantie reste celle du produit initial (même pour les opérations effectuées sous garantie).

Dans tous les cas, la responsabilité de France Fermetures dans le cadre de la garantie conventionnelle est limitée au prix du produit incriminé et ne couvre pas les éventuels dommages immatériels et/ou indirects. En tout état de cause, la totalité des conséquences financières résultant de la mise en cause de la responsabilité de France Fermetures au titre de ses diverses obligations, ne pourra excéder le montant du contrat.

Cette garantie conventionnelle ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale des vices cachés.

La date de garantie débute à la date de facturation du produit, et toute demande de prise en garantie devra être faite par écrit, en indiquant le numéro de la facture du produit.

Les pièces défectueuses remplacées restent la propriété de France Fermetures et devront lui être retournées. Dans le cas contraire, sauf autorisation écrite de France Fermetures, les pièces de remplacement seront facturées.

D'une manière générale, toute garantie est exclue pour :

- Des incidents découlant de stockage, installation, utilisation, entretien, modification et réparation non conformes aux spécifications de France Fermetures et/ou aux règles de l'art par un installateur professionnel qualifié.
- L'usure normale du produit, de ses composants et équipements annexes consommables (piles, télécommandes, pièces en mouvement, etc.).
- L'utilisation du produit dans un contexte ou pour un usage différent de celui préconisé par France Fermetures (par exemple, l'utilisation d'un volet roulant avec plus de 3-4 manœuvres électriques par jour, l'utilisation en force des tringles oscillantes, pour une porte de garage individuelle utilisée en habitat collectif, à plus de 5-6 cycles par jour...).
- Les défauts d'aspect visibles non déclarés lors de la livraison du produit.
- L'absence de la protection d'origine du produit, ou sa dégradation durant le chantier.
- Le non-respect des recommandations de pose France Fermetures et des règles de l'art en la matière.
- L'absence d'entretien, ou un entretien non conforme aux préconisations de France Fermetures.
- L'exposition à des produits acides ou détergents agressifs de type décapant, solvant et alcalin, utilisés en cours de chantier (acide chlorhydrique ou acétone par ex...) ou durant la vie du produit.
- Les travaux de modification du produit effectués sans accord écrit, explicite préalable de France Fermetures (tous produits et notamment non conforme à la norme EN13241-1 pour les portes de garage).
- Les légères différences de teinte et perte de brillance dues à l'impact du temps et des expositions au soleil et à la lumière.
- Les mises en peinture et/ou traitements de surface non conformes aux prescriptions (se référer aux prescriptions contenues dans les manuels techniques, notices de pose et d'entretien téléchargeables depuis notre site Internet). de France Fermetures, ou défectueux, ou effectués trop tardivement.
- Les désordres consécutifs à des conditions climatiques exceptionnelles (par exemple, des orages et dégâts des eaux pour les éléments électroniques).
- L'inadéquation de l'entretien du produit avec les conditions climatiques locales (par exemple, absence de nettoyage régulier des volets exposés en bord de mer à l'air salin...).
- Les effets liés aux phénomènes de corrosion (sauf indications spécifiques plus favorables : norme NF) pour les produits exposés en atmosphère marine (<10 km du bord de mer) et autres atmosphères agressives (code E15, E16 et E19 suivant NFP24-351).

- La finition de nos accessoires (ferrages) CATAPHORESE est une option ; Si celle-ci n'est pas retenue lors de la commande, une peinture de finition doit être mise en œuvre sur ces éléments afin de garantir une protection suffisante à la corrosion.
- Les défauts d'une ventilation insuffisante ou inexistante, qui pourrait générer des désagréments irréversibles.
- L'emploi d'un produit inapproprié par rapport à des situations particulières (humidité ; local avec accès unique ; structure en place fragile ou sensible à la fixation ; spécificité local ; ...).
- Les défauts importants d'équerrage et d'alignement des tableaux (maçonnerie, pré cadre, ...) : dans des configurations avec des écarts importants, un ajustement des baies ou structure est nécessaire pour garantir le bon fonctionnement et l'esthétisme des produits.

Précision exclusion de garantie :

Environnements agressifs

Est exclue de notre garantie la mise en place de tous nos produits et/ou accessoires (ferrages) ACIER, GALVA, CATAPHORESE, BOIS, dans des environnements agressifs tel que :

- L'exposition à l'air salin avec une distance < 10 kms par rapport au bord de mer.
- L'exposition à un milieu présentant une pollution avérée (exemples : gaz, vapeur, émanations acide à proximité d'une zone industrielle, pulvérisation de pesticide, sols avec présence de sulfate...).
- L'exposition à un milieu présentant des variations de ses conditions climatiques importantes tel que :
 - Les zones climatiques sensibles (DTU 34.4 P3) ;
 - Les localités avec des variations importantes des températures telles que : > 42° ET < -8°.

Dans de telles conditions environnementales, France Fermetures conseille et préconise vivement à ses clients l'emploi de la matière ALUMINIUM.

Produits PEINTS et PLAXES

La finition des produits peints et/ou plaxés est garantie 2 ans. Cette garantie s'applique dans le cadre d'une utilisation normale du produit en atmosphère et ambiance courantes (voir paragraphe environnements agressifs ci-dessus) ; N'entre pas dans le cadre de la garantie les « défauts » d'aspects et/ou de laquage qui ne sont pas visibles à une distance d'au moins 1,5 mètres, pendant 10 secondes, avec un angle d'observation à 90° de la surface (Guide d'appréciation de la qualité des volets : FFB).

La durée de garantie des tabliers de volets roulants en Aluminium et Pvc est de 5 ans. Cependant, est exclu de notre garantie les tabliers d'une largeur supérieure à 3 mètres en lame de 37 et 41mm.

Dans de telles limites dimensionnelles, France Fermetures conseille et préconise vivement l'emploi de la lame ADP55, notamment sur des teintes foncées et/ou des expositions très ensoleillées, pour s'affranchir des possibles déformations de lames (voilage ; cloques ; ondulations).

Produits BOIS

Est exclue de notre garantie les possibles contraintes et défauts d'aspects inhérents au bois tel que :

- L'uniformité de la couleur des bois.
- Les déformations n'entravant pas le bon fonctionnement : voilage, écartement des lames, ... (voir norme bois NF EN 13659 avec tolérances admissibles).
- Les désordres liés à des ajustements ou modifications qui nuisent à l'intégrité des produits.
- Les désordres liés à un stockage inapproprié (stockage impératif dans un local sec et frais).
- Dans le cadre d'une commande sans finition, application dès réception et avant la pose, en respectant les conditions de stockage préalable, de traitement et de préparation des bois. Vous référer à nos instructions sur notices de pose, ainsi que les préconisations d'usage et d'entretien des bois en vigueur.
- Un manque d'entretien avéré et/ou non adapté : ce type de matériau demande à minima un nettoyage annuel avec un produit non agressif, ainsi qu'une application partielle par retouche, voir complète si nécessaire, d'une lasure ou peinture adaptée dès l'apparition de dégradation de la finition d'origine. (Voir notices également).
- Les nœuds, microfissures et poches de résine pour les produits commandés sans finition FF en bois blanc (sapin, ...), ainsi que dans les produits à parement bois.
- La corrosion des broches acier et des ferrages cataphorèses non traités.